



Edito

Vers un fonds de développement interprofessionnel

Réunies en Assemblée générale le 14 mars dernier, les trois familles de l'Interprofession laitière ont autorisé la création d'un fonds de développement interprofessionnel qui aura pour objet d'investir dans des opérations d'intérêt pour la filière laitière.

Cette décision est l'aboutissement de plus d'un an de réflexion conduite en Interprofession à la demande de la Fnpl.

Nous avons notamment évoqué ce projet au cours de la séance interne de notre Assemblée générale le 12 avril 2006. M. Tillous-Borde, Directeur général de Sofiprotéol, avait exposé ce que l'on pouvait attendre d'un pareil fonds, en s'appuyant sur l'expérience du secteur des oléagineux-protéagineux, qui ont mis en place un système analogue il y a une vingtaine d'années.

Pour notre secteur laitier, deux éléments sont fondateurs de la problématique :

- la réforme de l'OCM lait qui entraîne la différenciation des marchés laitiers,
- la perte de rentabilité sur les produits industriels qui a conduit au dépôt de bilan emblématique d'une entreprise dans l'Ouest.

Pour l'avenir, on risque d'avoir à faire face à d'autres désengagements industriels. Cela peut générer le phénomène de lait flottant potentiellement dérégulateur des marchés valorisés. C'est une problématique très importante pour les producteurs, et c'est ce qui explique que la Fnpl soit à l'origine de ce projet.

Bien évidemment, il ne s'agit pas, avec un tel fonds, d'investir sans réflexion sur des projets qui aboutiraient à des distorsions de concurrence vis-à-vis des opérateurs déjà installés sur les marchés.

L'idée de ce fonds, est de faciliter les investissements sur les produits à rôle régulateur important dans le but :

Faciliter les investissements sur les produits à rôle régulateur important

- de sécuriser la collecte française, et l'appareil industriel de base,
- de pouvoir garder un minimum d'organisation des marchés.

Enfin, ce fonds de développement interprofessionnel disposera d'un financement modeste. Son objectif est essentiel est de permettre un effet de levier vis-à-vis des financeurs habituels.

Tous les obstacles ne sont pas levés, certes, mais incontestablement l'horizon s'éclaircit.

Gérard Budin
Président

CBPE : la version 2007 validée

Le Comité national des Présidents a validé le 7 mars dernier la nouvelle version de la Charte des bonnes pratiques d'élevage.

Très attendue sur le terrain, celle-ci tient compte des évolutions des pratiques des éleveurs et de la réglementation et introduit plusieurs nouveautés majeures :

Sa rédaction est cohérente avec la conditionnalité des aides PAC.

Elle doit devenir l'outil d'application du Guide de bonnes pratiques d'hygiène que les filières d'élevage sont en train d'élaborer, et prend donc en compte les dangers relatifs à l'hygiène et la sécurité sanitaire.

Elle est dotée d'un chapitre spécifique pour les veaux de boucherie.

Les régions entrent maintenant dans la phase de diffusion de la Charte version 2007, de formations des animateurs et des techniciens, et d'organisation générale notamment avec l'arrivée de nouvelles OPAV pour le veau de boucherie. Il faudra donc quelques semaines avant que le dispositif ne soit complètement fonctionnel.

L'orientation prise par les responsables de la Charte est d'avoir « basculé » la quasi-totalité des éleveurs dans cette nouvelle version d'ici 2009, date à laquelle les pouvoirs publics demanderont un bilan de la Charte en vue de la poursuite ou non du financement dans le cadre des Cper.

La Fncl, qui suit de près ces travaux, reste très attentive au positionnement de la Charte, par rapport au Guide et aux différents dispositifs qualité. Pour des raisons de lisibilité dans les élevages, elle ne souhaite pas voir se développer un document d'application du Guide en plus de la Charte. Par ailleurs, elle a demandé, et obtenu, que la procédure d'articulation avec les démarches qualité soit maintenue mais simplifiée et harmonisée au niveau national.

Sénèque a pour objectif principal de compléter les compétences des participants pour leur permettre de développer l'approche stratégique de leur mission.

Objectif général

Le programme Sénèque vise à fournir des méthodes de travail et à trouver des solutions innovantes face aux situations de plus en plus complexes auxquelles sont confrontés les administrateurs et présidents : appréciation des enjeux économiques, participation active aux recherches de solutions stratégiques, construction de stratégies d'alliance, défense des projets de l'entreprise tant en interne qu'en externe, capacité à faire adhérer les acteurs concernés, etc...

Pour réaliser le programme Sénèque, Coop de France poursuit un partenariat établi avec l'ESSEC depuis plusieurs années

8 modules de 3 jours consécutifs

Le programme comprend 8 modules de 3 jours consécutifs répartis sur 12 mois. Dates pour la 4ème promotion 2007 : du 10 avril 2007 au 7 février 2008.

Ces modules ont pour but de développer l'anticipation qui permet d'acquérir une méthode de travail et de comportement.

Le 1er module est intitulé « **Animer une équipe** ».

Le programme se poursuit par « **Comprendre son environnement** », puis « **développer la vision stratégique** », et enfin « **identifier les signes du marché** ».

Le 5ème module s'intitule « **Préparer les décisions économiques** », et le 6ème « **élaborer les orientations d'un projet** ».

L'avant dernier module « **mobiliser les hommes** » a pour but de favoriser l'adhésion au projet coopératif, et enfin le dernier « **Négociateur Gagnant** » vise à apprendre à maîtriser les relations avec les acteurs de la coopérative et son environnement extérieur.

Chacun sait en effet que les négociations sont un exercice aussi banal et

usuel que complexe. Il est arrivé que des partenariats entre coopératives échouent faute de maîtrise suffisante des techniques de la négociation gagnant-gagnant.

Un voyage d'étude et un cycle de conférence

De façon à illustrer les différents travaux des 8 modules, deux temps forts sont également proposés aux participants du programme :

- D'une part, un cycle de conférences sera organisé pour traiter du sujet de la gouvernance coopérative. Ces conférences, délivrées en soirées
- D'autre part, un voyage d'études d'une durée de 10 jours sera proposé dans la seconde partie du programme pédagogique.

Les Administrateurs de coopératives laitières qui ont participé au programme Sénèque en ont été très satisfaits. C'est la raison pour laquelle nous tenions à consacrer ces quelques lignes à ce parcours de perfectionnement.

Un programme cohérent avec les réflexions Fncl sur la gouvernance

Il faut également souligner que ce programme s'intègre parfaitement dans l'initiative prise par la Fncl au début de l'année 2007 de créer un groupe de travail « **Gouvernance dans les coopératives laitières** » qui a pris maintenant sa vitesse de croisière. Il poursuit ses travaux et devrait remettre un rapport sur cette question au début de l'année 2008.

Modalités pratiques

Frais pédagogiques

Le programme de formation de 24 jours, ainsi que les conférences intégrées au module, représentent un coût pédagogique de 13500 €/ht. À ces frais, il faut prévoir un budget personnel d'hébergement et de restauration. et le coût du voyage d'étude.

Lieu des cours : ESSEC

Informations : DÉPARTEMENT SERVICES COOP DE France -
TÉL : 01 53 00 90 00

Pac et Sécurité alimentaire : les normes européennes sont-elles réalistes ?

Les membres des différents groupes de travail du Copa-Cogeca ont été invités à participer à un séminaire les 5 et 6 mars 2007. A l'ordre du jour : application de la réglementation européenne relative à l'hygiène et à la sécurité alimentaire, positionnement de ces standards face aux exigences internationales et dans le contexte d'une économie mondialisée.

Des représentants de la Commission européenne (DG Sanco et DG Agri) ont rappelé les principales lignes directrices en matière de sécurité alimentaire et de politique agricole. Ils ont insisté sur le fait que l'Europe est progressivement passée de la nécessité de produire pour assurer l'autosuffisance alimentaire, à des exigences sanitaires et de santé associées à la nécessité de contrôler les maladies animales. Ceci se traduit donc par des normes imposées aux partenaires commerciaux et au monde agricole.

Rappelons à ce sujet que tout un pan de la conditionnalité des aides repose sur l'application du Paquet Hygiène et des règles relatives au bien-être animal, de plus en plus considéré comme un des éléments influençant la qualité des produits.

Le bilan de l'application de la conditionnalité réalisé par les fonctionnaires européens semble positif, avec quelques adaptations à prévoir. La Commission travaille sur un rapport analysant les difficultés rencontrées dans la mise en place de la conditionnalité. Il devrait être diffusé dans les prochaines semaines. Il contiendra des propositions de simplification de ces mesures, et de synergies avec le conseil agricole et les dispositifs d'assurance qualité.

Des experts professionnels ont ensuite été sollicités pour analyser la question des coûts de production liés aux respects de ces règles. A cette occasion, l'Institut de l'élevage a démontré que l'identification des animaux, la traçabilité, le bien-être animal, les mises aux normes, les antibiotiques, les mesures de destruction des sous-produits animaux... représentent près de 6 millions d'euros de manques à percevoir et de

surcoûts pour les filières viandes bovine, porcine et veau dans l'UE à 25. Ceci correspond à environ 10% à 20% de la valeur du produit selon les cours.

La deuxième journée du séminaire a été consacrée au positionnement de la sécurité alimentaire dans les relations internationales.

Sur le plan des instances mondiales, la portée de l'accord SPS (mesures sanitaires et phytosanitaires) permet d'assurer un niveau de protection élevé dans le monde, reposant sur des standards internationaux scientifiquement éprouvés et définis dans des organisations reconnues (Codex Alimentarius, OIE...). Tout ceci repose sur le double principe d'assurer la sécurité sanitaire des produits tout en évitant trop de protectionnisme. Dans ce contexte, de nombreuses plaintes sont portées à l'OMC pour lever les obstacles sanitaires aux échanges entre Etats. Ne rêvons pas : même si l'accord SPS n'entre pas dans le champ des négociations OMC, ces « affaires » servent également de moyens de pression.

Ironie du séminaire (pas surprenante) : les doléances des Etats qui souhaitent exporter sur le marché européen sont souvent proches de celles des professionnels européens eux-mêmes, tandis que ces derniers mettent en doute le niveau d'exigences quant à l'application de la réglementation communautaire sur les produits importés.

Le représentant de l'Argentine a ainsi expliqué que, malgré la légitimité de ses attentes sanitaires, les exigences de l'Europe sont plus strictes que les normes internationales. Elles sont sources de surcoûts et incitent au développement de standards privés. Dès lors, les Argentins réfléchissent à la mise au point de leur propre label, valorisant leur production et ses qualités.

Le séminaire s'est conclu par une table ronde composée de représentants d'organisations professionnelles européennes (Eurocoop, Clitravi, Eda, Fefac, Uecbv). Ils ont donné leur avis sur les avantages et désavantages de ces normes en matière de compétitivité pour les producteurs européens.

Signature Agri Confiance et Candia

Alors qu'elle communiquait jusqu'à présent auprès des cibles professionnelles, l'Association Agri Confiance a pris en 2006 le virage de la communication grand public. Pour renforcer sa notoriété et mieux faire connaître les coopératives agricoles et leur message, elle a développé une signature produit qui « réalise le lien entre homme, territoire et produit » et a exposé les produits qui la portent sur son stand au Salon de l'Agriculture.

Cette signature unit les coopératives de 14 filières agricoles dans un message commun « Notre engagement, votre garantie » qui répond aux inquiétudes des consommateurs et leur donne des repères en matière de qualité, sécurité alimentaire et environnement.

Elle s'appuie sur un dispositif de management et une certification d'entreprise dans le champ de la production agricole et de la collecte, qui sont conçus pour être cohérents avec les normes ISO 9001 et 14001 applicables à la transformation.

Elle a pour objectif de développer, faire connaître et fédérer les démarches des coopératives et de leurs sociétaires.

Aujourd'hui, 138 coopératives sont certifiées Agri Confiance, qui représentent plus de 31.000 producteurs engagés. Parmi les 19 coopératives laitières engagées dans la démarche (16.800 éleveurs), Sodiaal est la première à s'approprier la marque Agri Confiance®. Les packs de sa marque phare Candia GrandLait vendus dans les linéaires en porteront bientôt le logo.



Manifestation au Sénat

Placé sous le haut patronage de Christian Poncelet, Président du Sénat, une manifestation a eu lieu le 8 mars dernier au Sénat. Elle avait pour premier but de proposer à la signature des parlementaires français (députés et sénateurs, députés européens) et élus locaux, une lettre ouverte à destination de Mme Fischer Boël, pour rappeler notre attachement à une politique laitière même si celle-ci doit évoluer.

Cette manifestation a été une réussite, tant sur le plan du fond, que par le nombre de parlementaires et de Professionnels présents.

L'idée de cette manifestation est venue de multiples déclarations de Mme Fischer Boël et de ses collaborateurs, qui font craindre que la Pac et l'Ocm lait ne soient très vite sacrifiés sur l'autel de l'ultralibéralisme.

Le deuxième objectif de cette manifestation était de favoriser la création d'un groupe d'études parlementaires sur le lait et la filière laitière. Là encore, le pari est gagné.

Assemblée générale de la Fncl

L'Assemblée générale de la Fncl se tiendra à Paris les 25 et 26 avril 2007.

Mercredi 25 avril, les représentants des coopératives laitières sont conviés à une séance interne.

L'Assemblée plénière aura lieu le jeudi 26 avril au matin, avec pour thème :

OCM LAIT : quels scénarios possibles pour l'après 2015 ? Et d'ici là ?

La présentation du thème sera faite par M. Jas (Copa-Cogeca). Les interventions de Mme Lascurettes (Irish Farmers' Association), MM. Svendsen (Danish Dairy Board) et Hetzner (Michindustrie-Verband) seront suivies d'une table ronde, en présence de M. Chargé (Fncl).

Il ressort que les contraintes, bien que clairement identifiées, restent difficiles à chiffrer précisément, et ne concernent pas les seuls exploitants agricoles mais aussi les entreprises des différentes filières.

Les professionnels soulignent que le bénéfice à en retirer est faible. Il s'agit plutôt de faire de la communication consommateur sur les conséquences de ces règles pour l'agriculture et l'agro-alimentaire, pour valoriser directement ces produits.

Des travaux en France et en Europe pour une norme de l'amont agricole

Qui est le mieux placé pour développer une norme de l'amont agricole sinon les opérateurs (producteurs et coopératives) eux-mêmes ?

On a pourtant vu dans certaines filières (fruits et légumes pour l'exemple) des référentiels distributeurs s'imposer et supplanter les démarches des professionnels. On voit également la Commission européenne s'intéresser de plus en plus à la notion de certification et/ou de labellisation de la qualité alimentaire en Europe. La DG Agri a d'ailleurs organisé dernièrement une conférence sur cette thématique.

Il est clair que la multiplicité des référentiels attachés à l'exploitation agricole, leur nature souvent différente et leurs objectifs proches mais pas identiques ne favorisent pas la lisibilité des dispositifs d'assurance qualité dans l'esprit du législateur comme des consommateurs.

C'est dans ce sens que l'Afnor a mis en place un groupe de travail composé des principales organisations professionnelles transversales, des Instituts techniques et de l'administration. Ses objectifs :

- Classer et caractériser les démarches existantes sur les exploitations agricoles.
- Rechercher cohérence et simplification entre ces démarches.
- Encourager la mise en place d'un dispositif européen de management de la qualité et de l'environnement par les opérateurs d'amont pour qu'ils en gardent la maîtrise.

Les travaux sont pratiquement terminés. Le consensus est trouvé. Une approche commune de la définition de la qualité et de l'organisation des dispo-

La question de l'information sur le produit (label de qualité européen), que les fonctionnaires de la Commission commencent à expertiser, est donc fondamentale. Les professionnels qui ont mis en avant leurs dispositifs d'assurance qualité pendant le séminaire, doivent désormais s'organiser pour mieux les faire connaître et alimenter techniquement et stratégiquement les réflexions européennes.

sitifs est en cours de validation. Reste à promouvoir la réflexion française en Europe.

Ceci se fait dans un groupe de travail du Comité européen de normalisation, auquel l'Afnor participe et présidé par M. Arnaud Bernstein (Sodiaal). 11 Etats membres, des représentants de la Commission et des organisations professionnelles européennes ont pour mission d'évaluer l'intérêt de mettre en place une norme européenne volontaire sur l'amont agricole.

Les réflexions se termineront en juin 2007 et pourraient aboutir à certaines recommandations :

- améliorer la prise de conscience et l'information sur cette démarche,
- argumenter sur le rôle et l'intérêt d'une norme plutôt qu'un référentiel ou des bonnes pratiques,
- faciliter l'articulation, la reconnaissance mutuelle, le benchmarking pour la concevoir.

Fort de son expérience en matière de système de management de la qualité et de l'environnement, Coop de France est très impliquée dans ces travaux. Elle s'attache aussi à mieux faire comprendre l'application d'un système de management au niveau de l'amont agricole et l'articulation avec les cahiers des charges produits. Elle a notamment organisé une rencontre avec ses partenaires espagnols et italiens le 8 mars dernier. Elle y a présenté 3 démarches françaises afin de montrer leur cohérence et l'articulation entre elles.

De son côté, la Fncl s'apprête à étendre cet exercice au sein de la filière laitière et des instances de la Charte en proposant à la Fnpl et à la Fnb une rencontre sur ces sujets.